



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CONGES DE FORMATION 2009/2010

DGE 2

BAREME DES TITULAIRES

ECHELON		Formation conduisant à un perfectionnement dans la discipline d'enseignement, ou à une autre fonction dans l'éducation nationale (documentation, éducation, direction etc.)	Formation dans une autre discipline ou hors éducation nationale
Classe normale 3ème : 9 4ème : 12 5ème : 15 6ème : 20 7ème : 25 8ème : 30 9ème : 35 10ème : 40 11ème : 45	Hors classe 1er : 25 2ème : 30 3ème : 35 4ème : 40 5ème : 45 6ème : 50 7ème : 55	70 POINTS	10 POINTS

Nota bene: les 30 points par demande à partir de la deuxième sont comptabilisés même si celles-ci ne sont pas con

ANNEXE 2 bis

Nombre de demandes
30 POINTS par demande à partir de la 2ème

isécutives